



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SERNAM

Question écrite n° 105874

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer les perspectives de son action ministérielle à l'égard de l'annonce de la prise de contrôle du SERNAM par le fonds Butler Capital financier a déjà été l'un des repreneurs de la SNCM et a acquis la quasi-totalité du capital de Giraud International (Le Monde, 6 septembre 2006).

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par l'État et à la décision de la Commission européenne du 20 octobre 2004, le SERNAM a été intégralement cédé par la SNCF à son équipe de direction le 17 octobre 2005. Dans ces circonstances, les pouvoirs publics ont été particulièrement attentifs à la viabilité de la solution retenue. L'opération était ainsi à la fois fondée sur un projet industriel solide et sur d'importants objectifs de restructuration. Elle constituait une étape essentielle dans le redressement de l'entreprise. La prise de participation majoritaire de Butler Capital Partners (BCP) au capital du SERNAM est une étape supplémentaire qui doit permettre à SERNAM de pérenniser son activité. Cette prise de participation a en effet pour objectif d'adosser le SERNAM à un actionnaire de référence, afin de rassurer ses clients et ses fournisseurs sur la pérennité de son activité, et de bénéficier des garanties financières permettant une croissance externe en vue de consolider son réseau.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105874

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10278

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 395